

# FLASH **Snia-ïpr**

Bulletin des Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux

**Congrès du SNIA IPR**  
**Vendredi 19 mars 2010 à Paris !**  
**CAPN: HC, mutations 21 avril 2010 !**  
**L'ICA : le combat continue .**

Abonnement : 7,5 euros. Le numéro : 3 euros.

Imprimé chez bbv imprimerie, 2 rue de l'aqueduc 45000 Orléans

Commission paritaire N° 0111 S 05659

Le Bureau National du Snia-[ipr](#)

**Le Bureau national élu le 23 janvier 2009**

Président : Jean François LE BORGNE [jean-francois.leborgne@wanadoo.fr](mailto:jean-francois.leborgne@wanadoo.fr)

Vice-présidents : Pascale HERTU [Pascale.hertu@easynet.fr](mailto:Pascale.hertu@easynet.fr)

Roger KEIME [roger.keime@ac-rennes.fr](mailto:roger.keime@ac-rennes.fr)

Secrétaire générale : Danielle KUNEMANN [danielle.kunemann@ac-creteil.fr](mailto:danielle.kunemann@ac-creteil.fr)

Trésorier : Michel GOUY [michelgouy@yahoo.fr](mailto:michelgouy@yahoo.fr)

Trésorier adjoint : Bernard LEHALLE [bernard.lehalle@orange.fr](mailto:bernard.lehalle@orange.fr)

Membres du bureau, chargés de missions :

Bernard LEROUX [bernard.leroux@ac-nantes.fr](mailto:bernard.leroux@ac-nantes.fr)

Laurence PICHEAU [laurence.picheau@ac-versailles.fr](mailto:laurence.picheau@ac-versailles.fr)

Patrick DUPRAT [patrick.duprat@ac-poitiers.fr](mailto:patrick.duprat@ac-poitiers.fr)

**Présidents honoraires : Michel Dofal , Michel Maginot.**

**[Vos élus à la CAPN \(élections du 8 décembre 2008 \)](#)**

**Titulaires : Danielle KUNEMANN, Jean-François LE BORGNE, Michel GOUY**

**Suppléants : Roger KEIME, Laurence ADELIN, Régis RIGAUD**

**Notre site** : <http://entstg.free.fr/snia/index.php>

Ce site donne en permanence ou presque des informations sur nos activités et vous pourrez constater que nos rencontres et discussions de toutes sortes ont été particulièrement nombreuses depuis l'ouverture du site en juin 2009.

**OUVERT à tous pour la lecture seule et des envois de mels aux membres du bureau, ce site donne des informations plus précises aux collègues syndiqués au SNIA IPR. Vous pouvez modifier vos informations personnelles et donner ainsi vos coordonnées afin que l'on puisse vous contacter.**

Pour avoir accès au site réservé, il faut contacter les délégués académiques qui, seuls, sont habilités à vous renseigner sur vos codes d'accès et mot de passe.

Voici la liste des délégués académiques qui sont en mesure de vous délivrer l'adhésion et les codes.

Si vous ne pouvez pas accéder, envoyez un courriel à Michel Gouy notre trésorier à l'adresse suivante :

[michelgouy@yahoo.fr](mailto:michelgouy@yahoo.fr)

N'hésitez pas à faire part de vos remarques quant au fonctionnement du site dont nous rappelons cependant qu'il est le produit d'un travail de reconstruction totalement bénévole et que le SNIA IPR ne reçoit strictement aucune aide (et qu'il est indépendant de tout lien même lointain avec des syndicats reconnus et des mutuelles généreuses ).

The screenshot shows a web browser window displaying the website 'SniA - ipr'. The browser's address bar shows the URL 'http://entstg.free.fr/snia/index.php'. The website header features the title 'SniA - ipr' in large green letters, with the subtitle 'Syndicat national des inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux' below it.

On the left side, there is an 'Authentification' section with input fields for 'code' and 'mdp', and an 'Envoi' button. Below that is a 'Menu' section with a tree structure: 'Annuaire' (with sub-items: 'Complet', 'Sélection', 'PDF/Académie', 'PDF/Discipline'), 'Consulter' (with sub-items: 'Compte-rendu', 'Flash', 'Divers'), and 'Liens'. At the bottom left, there is a box with the text 'SNIA-IPR Syndicat des IA-IPR Nous contacter'.

The main content area is titled 'Comptes-rendus' and shows a list of reports. The first report is dated '03-01-2010' by 'Jean Francois LE BORGNE' and is titled 'Des informations pour tous nos adhérents 03.01.2010'. The text below it says 'CHERS COLLEGUES' and 'CHERS ADHERENTS du SNIA IPR'. It then states: 'Nous vous présentons nos meilleurs voeux de réussite pour 2010 et nous ferons tout que nos espoirs soient satisfaits.' and 'J'espère que 2010 sera une bonne année pour tous et que le combat pour nos rémunérations lire la suite de ce texte...(réservé aux adhérents)'. The second report is dated '17-12-2009' by 'Jean Francois LE BORGNE' and is titled 'La réforme des lycées et le ministre à la MUTUALITE le 17 d'. The text below it says 'Chers collègues' and 'Vous trouverez en rubrique divers le texte de l'intervention du SNIA IPR devant le ministre le jeudi 17 décembre 2009 à la Mutualité. Texte disponible à partir de 13 heures ce jeudi 17 décembre 2009'. It then says 'Le texte a &' and 'lire la suite de ce texte...(réservé aux adhérents)'. The third report is dated '15-12-2009' by 'Jean Francois LE BORGNE' and is titled 'LE SNIA IPR et le point de situation avant la réunion de la Mutualite'.

\*\*\*

**Les Délégués académiques du Snia-*ipr* en 2010**

AIX MARSEILLE	PATRICK BRANDEBOURG
AMIENS	MARC ROUSSEL
BESANCON	DOMINIQUE TOLLE
BORDEAUX	FREDERIC BLASCO
CAEN	ALAIN FAUCHER
CLERMONT FERRAND	BERNARD ABRIOUX
CORSE	DOMINIQUE ORSONI
CRETEIL	DANIELLE KUNNEMAN
DIJON	ANNE MARIE ACHARD
ESEN	Michelgouy@yahoo.fr
GRENOBLE	MICHEL GOMEZ
GUADELOUPE	Jocelyn ALAMKAM
LILLE	MICHEL GOUY
GUYANE	YOLANDE EDERIQUE
LIMOGES	REGIS RIGAUD
LYON	DANIELLE LE PRADO MADAULE
MARTINIQUE	BENOIT FRICOTEAUX
MAYOTTE	THERESE PAGES
MONTPELLIER	MARTINE LIZAMBERT
NANCY METZ	BERNARD LEHALLE
NANTES	JEAN-MICHEL PAGUET
NICE	ALAIN HAUSSAIRE
ORLEANS TOURS	JEAN-FRANCOIS LEBORGNE
NOUVELLE CALEDONIE	ERIC LAVIS ( provisoirement ) .
PARIS	PASCALE HERTU
POITIERS	PATRICK DUPRAT
POLYNESIE	ERIC LAVIS
REIMS	ALAIN MARIE
RENNES	ROGER KEIME
REUNION	STEPHANE VAUTIER
ROUEN	DANIEL CHEVALIER
STRASBOURG	ERIC SIGWARD
TOULOUSE	ANNE MARIE WOMMELSDORF
VERSAILLES	LAURENCE PICHEAU

Il faut adresser vos demandes à vos délégués académiques qui vous enverront les documents nécessaires et le journal FLASH via Internet

## **SOMMAIRE**

**- Editorial du Président page 6 .**

**- Le SNIA IPR en chiffres pages 7 et 8 .  
Les retraités avec nous au congrès**

**- Le CONGRES du SNIA IPR pages 8 et 9 .  
( bilan financier page 10)**

**- QUATRE PROPOSITIONS d'ORIENTATION pour débattre au congrès  
pages 11 à 14.**

**- CAPN, HORS CLASSE , MUTATIONS du 21 Avril 2010  
pages 14/15/16.**

**Les fiches sont téléchargeables sur le site .**

**- LA VIE SYNDICALE au jour le jour pages 17 à 21.**

**Le SNIA IPR écrit au ministre et est écouté par un grand quotidien  
national.**

**- L'ICA , un vrai débat dans le syndicat où toutes les propositions  
sont publiées pages 22 à 27.**

**- FICHE d'adhésion page 28.**

## L'éditorial

JF LE BORGNE Président du SNIA IPR

---

Le 1er mars 2010,

Cher(e)s collègues , chers adhérents ,

Le vendredi 19 mars 2010 se déroulera à Paris le premier congrès du SNIA IPR. Nous attendons de nombreux délégués et invités et tous seront pris en charge par notre syndicat . A ceux qui se posent la question du financement , nous les renvoyons au bilan financier placé plus loin et ils comprendront notre probité et notre engagement bénévole. Ne retrouvons-nous pas là , l'esprit du syndicalisme ?

Il y a quelques jours , le ministre Luc Chatel déclarait qu'il aurait aimé signer un accord au moins une fois avec un grand dirigeant syndical partant à la retraite et bientôt remplacé par une collègue professeure des écoles . Et c'est peut-être là, ce qui nous différencie de ce grand syndicat enseignant

Le SNIA IPR a signé un protocole le 13 novembre 2008 après plus d'une année de discussions épuisantes . Certains syndiqués du SNIA IPR s'en sont fortement émus et nous avons alors totalement ouvert le site rénové et les listes de diffusion au débat interne . Dans notre journal FLASH 58 ou sur le site du SNIA IPR lisez les remarques sincères et parfois acerbes faites par nos délégués : n'est-ce pas la preuve que le SNIA IPR sait être à l'écoute de tous ses adhérents ?

Le congrès du 19 mars 2010 annoncé depuis longtemps est certainement destiné à clarifier nos points de vue et à écouter les voix divergentes ou convergentes des syndiqués . Nous sommes persuadés que le débat démocratique du syndicat est là et nous sommes fiers d'y avoir contribué .

Bien sûr , tout le monde et surtout nos concurrents se sont gaussés de la réussite en demi teinte de la revalorisation de l'ICA et de son rattrapage scandaleux pour l'année 2009 .

Reprenons les choses et parlons- en !

Seul le SNIA IPR a signé le protocole et en face le ministre DARCOS l'a ratifié solennellement .

Mais celui qui jurait en Sorbonne la tête sur le billot le 25 mai 2009 puis n'a pas tenu parole , , n'est pas le SNIA IPR qui a, lui, maintenu sa signature . Ne vous trompez pas d'adversaire et ceux qui ont failli , sont malheureusement devenus coutumiers du fait . Est-ce que les sidérurgistes de Grandange ont failli ?

Ceux qui pensent qu'on ne peut pas tout comparer ont la liberté totale de venir au congrès en débattre et comme le bureau du SNIA IPR est ouvert à la discussion et à la contradiction , il saura et discuter et défendre ses prises de position et se démettre si le congrès en décidait démocratiquement ainsi .

En effet, le syndicalisme réformiste et non affilié qui est le nôtre sait faire avancer les choses sans refuser tout et dire ensuite que c'est insuffisant et que si nous n'avions rien signé , nous n'en serions pas, à nous sentir partiellement floués .

La hors- classe augmentée de presque un tiers des postes , est-ce une illusion ?

Une seule année pour les stagiaires loin de chez eux , est-ce une illusion ?

Une ICA qui est certes insuffisante et qui n'a pas été versée conformément aux accords , c'est effectivement insuffisant et inadmissible pour le SNIA IPR , mais les 750 € de rappel, ce n'est rien ? C'est 8% d'augmentation pour cette prime insuffisante , quand on sait que les salaires des fonctionnaires n'ont pas été revalorisés depuis des années . Et l'ICA à régime augmenté de 2010 ? Ce n'est rien ?

Le SNIA IPR ne s'est pas satisfait du tout de cette évolution lamentable de l'accord . Reportez -vous aux nombreuses démarches et réunions que nous menons, nous , SNIA IPR pour faire honneur à notre signature. Il est vrai que cette valeur semble être souvent bafouée de nos jours .

Comptez sur nous pour faire changer les choses et regardez donc, chers collègues , l'article du Journal *Le Monde* daté du 12 février 2010 relatif à des inspecteurs de l'académie de Paris pour lesquels , nous avons les premiers eu l' honneur de dénoncer la procédure de contournement du concours .

La vie syndicale est un combat permanent ; je rappelle que notre grande revendication des années 2008 portait par exemple sur une ICA à 1000 € par mois . Nous en sommes loin et nous n'avons fait que des petits pas . Mais c'est certainement ici que se situe le SNIA IPR face à tous ; car même si nous n'obtenons qu'un petit peu , nous ne quitterons pas le navire fiers de n'avoir rien signé, contrairement à nos détracteurs multiples . Le congrès du 19 mars est le lieu de ce débat que nous acceptons et nous saurons en plus nous soumettre aux décisions démocratiques de ce moment crucial de la vie syndicale .

A vendredi 19 mars, chers adhérents et collègues .

ORLEANS le 1<sup>er</sup> mars 2010

\*\*\*

**LE SNIA IPR agit dans la clarté et affiche sa réelle représentativité en février 2010**

**PARTOUT PRESENT ET FORTEMENT REPRESENTÉ DANS TOUTES LES DISCIPLINES MÊME NUMÉRIQUEMENT MOYENNES** , le SNIA IPR est écouté dans toutes les académies .

Répartition par académies :				Répartition par disciplines :			
Divers ( dont AEFÉ)	10	Mayotte	4	Allemand	17	IAA	3
Aix-Marseille	26	Montpellier	18	Anglais	66	Italien	8
Amiens	26	Nancy-Metz	21	Arts appliqués	2	Lettres	89
Andorre	1	Nantes	27	Arts Plastiques	14	Mathématiques	97
Besançon	26	Nice	21	AVS-EVS	53	Philosophie	11
Bordeaux	33	Orléans-Tours	34	Chinois	2	Portugais	5
Caen	22	Pacifique	1	Divers	4	SES	8
Clermont-FD	21	Paris	28	Eco-Gest	55	Sciences-Physiques	60
Corse	8	Poitiers	17	Education musicale	16	STI	62
Créteil	63	Polynésie	2	EPS	17	SVT	48
Dijon	21	Reims	15	Espagnol	21	SMS	2
Grenoble	35	Rennes	37	Hebreu	1		
Guadeloupe	11	Rouen	29	Histoire-Géographie	67		
Lille	42	Strasbourg	10				
Limoges	11	Toulouse	23				
Lyon	26	Versailles	32				
Martinique	10						

**Nos collègues retraités seront représentés au congrès et nous leur donnerons la parole car ils ont su agir pour défendre notre métier et depuis des années, ils subissent l'érosion de leurs pensions . Les acquis peuvent toujours être remis en cause et le syndicalisme est toujours porteur d'espoir et de témoignages de luttes en apparence perdues d'avance et au bout du compte , moins amères qu'on aurait pu le supposer .**

**Bienvenue à nos collègues retraités . Nous devons combattre ensemble .**

**Nombre de mandats attribués aux délégués de chaque section académique pour le congrès**

Académies	participants	Académies	participants	Académies	participants	Académies	participants
Aix	2	Bordeaux	3	Corse	1	Grenoble	3
Amiens	2	Caen	2	Creteil	5	Lille	3
Besançon	2	Clermont	2	Dijon	2	Limoges	1
Montpellier	2	Nice	2	Poitiers	1	Reims	1
Paris	2	Nantes	2	Rennes	3	Strasbourg	1
Orléans-		Nancy-					
Tours	3	Metz	2	Rouen	3	Toulouse	1
Versailles	3	DOM ROM	3	MARTINIQUE	1		

- **Quelques nouvelles quantitatives :**

Au 1<sup>er</sup> mars 2010, le **SNIA IPR compte plus de 745 adhérents** ayant effectivement réglé leur cotisation. Sur un total estimé à 1400 postes budgétaires toutes catégories confondues, le taux de syndicalisation des IA IPR est certainement un des plus élevés de France. Songeons que nombreux sont nos collègues IA DSDEN ou chargés de mission ça et là et /ou qui sont syndiqués dans un autre syndicat. Nous savons que nous touchons largement les  $\frac{3}{4}$  des collègues syndiqués et c'est notre force.

Pour toute correspondance : contactez notre trésorier

**Michel Gouy** 3 rue de Ferrière à 59175 VENDEVILLE

Notre compte postal : BORDEAUX 13 118 75 V

**SIEGE DU SYNDICAT**

**SNIA IPR**

**Chez Michel GOUY Trésorier**

**3 rue de Ferrière**

**59175 VENDEVILLE**

Prière de noter définitivement cette adresse nouvelle où toute correspondance, même pour le président, doit être envoyée. Si urgence appelez le président sur ce numéro : **09 77 95 93 15**

**RAPPEL SITE : <http://entstg.free.fr/snia/index.php>**

**LE CONGRES DU SNIA IPR SE DEROULE A PARIS.**

Le SNIA IPR ( Syndicat national des inspecteurs d'académie , inspecteurs pédagogiques régionaux ) représentant plus des deux tiers des IA IPR et IA de France tiendra son congrès pour la première fois à Paris

**Vendredi 19 mars 2010 de 9h 30 à 17 h au :**

**– CERPET**

**96 boulevard Bessières - 75017 PARIS (métro porte de Clichy) .**

**téléphone président : 06 77 95 02 01**

**Amphithéâtre le matin et salles 63 + 64 du bâtiment Eiffel l'après-midi.**

Vous êtes cordialement invités en tant que représentants de votre académie et nous vous remettons un billet de congrès SNCF pour remboursement intégral ensuite auprès du trésorier national du SNIA IPR .

Pour le bon déroulement du congrès , nous vous demandons d'envoyer un mel de confirmation ou d'infirmer à la seule adresse mel suivante :

[Jean-francois.leborgne@wanadoo.fr](mailto:Jean-francois.leborgne@wanadoo.fr)

Avant le 17 mars dernier délai .

Nous prendrons le repas ensemble avec nos délégués .

\*\*

**UN CONGRES POUR QUOI FAIRE ?**

**CERTAINS COLLEGUES SE SONT FORTEMENT EMUS DES DECISIONS PRISES PAR LE BN DU SNIA IPR , IL Y A QUELQUE TEMPS LES TROUVANT OU TROP VIRULENTES OU TROP PEU ENGAGEES DANS LE COMBAT DE DEFENSE DES INTERETS DES IA IPR .**

**IL FAUT DONC CLARIFIER TOUT CELA ET EN DEBATTRE DEMOCRATIQUEMENT, PAS SEULEMENT SUR LA TOILE, MAIS ENSEMBLE .**

**LE METIER CHANGE FORTEMENT DEPUIS QUELQUE TEMPS, CERTAINS S'EN EMEUVENT, D'AUTRES APPROUVENT CES CHANGEMENTS , D'AUTRES ONT UNE POSITION MOYENNE, FORTEMENT PRESENTE DEPUIS LONGTEMPS AU SNIA IPR .**

**SI NOUS NE SOMMES PAS AFFILIES A QUI QUE CE SOIT , CELA NOUS PERMET DE GARDER NOTRE PAROLE LIBRE, RAPPELONS- LE, MAIS CELA OCCASIONNE DES DEBATS ET IL FAUT EN DISCUTER ENFIN.**

...

Dans quelques mois la mise en place des nouveaux stagiaires issus des nouvelles modalités des concours de recrutement va occasionner nécessairement une forte mobilisation des IA IPR . Mais dans tout cela , notre rôle et nos fonctions vont malgré nous, parfois évoluer.

Nous sommes à la croisée des chemins , chers collègues et c'est certainement un des objets essentiels de notre congrès .

Bien sûr, nous n'oublierons jamais nos revendications légitimes et conséquentes face aux tâches nouvelles qu'on nous impose .Le SNIA IPR est un syndicat revendicatif et il a su souvent se montrer plus offensif qu'on ne le croyait et des résultats ont été obtenus .

Le 7 novembre 2009 , un BN élargi a défini quatre pistes de débats susceptibles d'être menés pour définir les grandes orientations du syndicat pour les années à venir .

**Vos délégués et les syndiqués présents devront débattre, approuver, désapprouver, amender voire apporter d'autres textes au congrès .**

- Rappelons que le nombre de délégués est proportionnel au nombre d'adhérents conformément aux chiffres ci avant et en rapport avec le tableau précédent .

**Pour apporter une note au débat et sans caricaturer les orientations , vous avez tous compris et lu que notre métier change vite en ce moment .**

Le socle commun que d'aucuns avaient cru enterré bel et bien, se met en place et les IA IPR dans de nombreuses académies ont été fortement sollicités par les recteurs pour le mettre effectivement en phase avec les disciplines . Notre expertise est devenue une réalité incontournable auprès des chefs d'établissements et des dispositifs transversaux efficients se sont créés grâce à nous ....

La réforme des lycées décidée il y a peu, incite à une prise en main d'une action pédagogique transversale et pluridisciplinaire dont nous sommes les véritables acteurs en insufflant parfois des « bonnes pratiques » récusées par certains et souhaitées par d'autres .

Il nous faut un salaire décent et nous ne pourrions pas attirer des candidats nouveaux si nous ne recevons pas un meilleur salaire . L'ICA à 1000 € par mois , cela reste toujours notre ligne de mire, et si PFR( prime de fonctions et résultats) il devait y avoir , nous agirions dans le sens d'une défense acharnée de nos acquis .

Mais par ailleurs , le congrès devra réfléchir sur nos réelles fonctions et sur notre évolution à venir .

Nous sommes passionnés par notre métier et les changements pédagogiques nécessaires . Que devons-nous privilégier ?

Notre métier est axé sur le contrôle de la discipline , ce que nous avons toujours fait, en accord souvent avec l'Inspection Générale .

Notre métier est tourné aussi vers la mise en place de dispositifs collectifs faisant de nous des acteurs de la pédagogie au service de tous les élèves comme dans les piliers et évaluations du socle commun .

**Pour schématiser , mais sans trop choquer , sommes- nous des IA disciplinaires garants des collèges et lycées ou bien des IPR dans les classes disciplinaires ?**

**Il y a débat et le SNIA IPR ne tranche pas, car il sait que nos collègues sont légitimement traversés par ces deux courants qui ne s'opposent pas , mais qui devraient se compléter à condition d'en débattre clairement et sans à priori ; c'est ce que nous vous proposons dans ces quatre grandes propositions .**

Il faut comprendre que le syndicalisme , c'est bien revendiquer et nous savons le faire , mais aussi être force de propositions sur l'avenir du métier , nous vous demandons de le faire avec nous .

• • • •

**Bilan financier 2010**

<b>RAPPEL 1. RECETTES</b>	Année 2008/2009	
	Adhésions	<b>29790</b>
	Dons+Annuaire	150
	Intérêts livretCEBpostale	815,62
	Plus-value LBPam Bpostale	1471,77
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>32227,39</b>
<b>RAPPEL 2. DEPENSES</b>		
	<b>ANNUAIRES/07-08/08-09</b> : - reproduction	8539,63
	- expédition	3832,61
FLASH 47 à 53 (routage+poste) expédition		21201,8
	BUREAU : -frais de fonctionnement	13852,91
	- téléphone + connexion permanente	968,37
	- fournitures bureau dont encres imprimantes	1176,89
	affranchissements	1801
	Hébergement+Façonna ge du site Internet +adressage	
	Divers :	
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>51373,21</b>

<b>3. BILAN au 31/01/2009</b>			
Le bilan 31- 01- 09 est déficitaire de 19145,8€			
d'où prélevement dans le compte CCP courant à hauteur de 17813,			
<b>3. BILAN au 31/01/2010</b>			
Le Bilan au 31/01/2010 est donc bénéficiaire de 16141,21€.			
<b>Cela permettra de faire face sans difficulté</b>			
<b>aux dépenses liées au congrès du 19/03/2010</b>			

**Pourquoi peut-on organiser un congrès et inviter nos délégués ?  
La réponse est dans cette gestion prudente .**

<b>1 - AVOIRS</b>		31/01 2010
	CCP	34 537,00 €
	LBPamTrésorerie 1C	36 719,27 €
		16 118,17 €
		<b>87 374,44 €</b>
<b>2 - RECETTES jusqu'au 31/01/2010</b>		
	Adhésions	<b>35 966,00 €</b>
	Rmbt Tel	12,37 €
	Rmt Repas	189,00 €
		<b>36 167,37 €</b>
<b>3 - DEPENSES jusqu'au 31/01/2010</b>		
	Impression	4 719,42 €
	Frais bureau	7 155,72 €
	Fournitures	568,61 €
	Tel	639,00 €
	Repas AG	338,00 €
	INPI	240,00 €
	Cadeau (site)	400,00 €
	Frais compte	<b>22,00 €</b>
	Envoi+routa	3 382,23 €
		<b>17 464,98</b>
chèques non tirés (à ajouter)		2561,18
(dépenses intégrées sur le prochain exercice)		
	<b>Solde</b>	<b>16 141,21 €</b>

**QUATRE PROPOSITIONS POUR DEBATTRE AU CONGRES**

Pas si anodin que ça en l'air !! à vos plumes ...

**TEXTE N°1****Quelle est la place des IA-IPR dans l'autonomie grandissante des EPLE ?****La mission d'IA-IPR en 2010**

Le récent texte sur nos missions revisite notre fonction de façon significative. Force est de constater que les missions spécifiques des IA-IPR se sont réorientées et sédimentées au fil des années, des politiques, des besoins nécessaires à l'appui d'une ligne politique affirmée.

Aujourd'hui, nous sommes à la croisée d'une multitude de demandes qui nous sont adressées :

- Accompagnement et aide à la mise en œuvre des réformes : l'actualité se concentre sur le lycée, les nouveaux programmes du collège, la mise en œuvre de nouveaux enseignements (HDA, exploration en seconde), le Socle commun, l'évaluation par compétences, les nouvelles épreuves d'examens et concours etc.
- Conseil aux chefs d'EPL, plus largement aux EPLE qui nous réclament pour assistance au pilotage pédagogique sans ligne définie, dans le cadre de leur autonomie,
- Conseil aux Recteurs au travers de dossiers thématiques qui n'ont cessé de croître,
- Diagnostic et évaluation de dispositifs,
- Aide à la lecture d'indicateurs initiés par la centrale ou la direction de l'académie.

La liste n'est pas exhaustive et fait presque oublier le cœur du métier : notre mission d'inspection dans la classe, dans la discipline, l'évaluation des pratiques professionnelles d'un ou plusieurs enseignants, l'état d'une discipline dans un EPLE, les quotas annuels d'inspection...

**Face à l'ampleur de la tâche, la question est posée de notre statut, de nos missions effectives et essentielles, en clair de la définition de notre rôle dans l'Institution, de notre contribution au pilotage académique.**

- Notre statut d'IA impose un travail collectif organisé sous la conduite des recteurs, prend appui sur un PTA pluriannuel, induit des responsabilités de pilotage pédagogique au plus haut niveau de l'Académie.
- Notre statut d'IPR répond à l'accompagnement de la pédagogie d'une discipline, son évolution didactique, prend en charge la formation continuée et l'évaluation des enseignants permettant de discriminer les talents en vue des promotions.

L'absence de lettres de mission, claires et actualisées pour tous les IA-IPR de notre pays (autres que les chargés de missions particulières) dilue notre rôle dans la prise de décision, interroge certains sur notre « utilité », enfin désoriente le plus grand nombre.

**Le congrès du SNIA –IPR le 19 mars 2010 doit décider de la posture dominante que nous souhaitons collectivement tenir, confortant ainsi le dialogue du BN avec la Centrale :**

- Celle d'IA ou celle d'IPR ?
- Celle d'un corps d'encadrement pédagogique de haut niveau, garant d'une réflexion collective sur l'éducation de notre pays ou celle d'un corps expert disciplinaire ?
- Celle d'un acteur efficient du système qui influe sur le pilotage académique ou celle d'un observateur spécialiste ?
- Celle d'un évaluateur du système ou celle de l'évaluateur de l'enseignant ?

• • • •

## TEXTE N°2

### Notre place d'IA-IPR dans le pilotage académique.

La situation de l'IA-IPR dans le pilotage académique est en questionnement.

#### 1- Dans le pilotage académique réduit le plus souvent au Recteur et son SG, renforcé parfois des IA Départementaux, quelle est la place des IA-IPR ?

- Dans le contexte d'un PTA solide, inscrit dans un projet académique pluriannuel,
- En appui sur un collège d'IA-IPR, « bras armé » pédagogique du Recteur,
- Avec un Doyen membre du comité de direction,
- Renforcé de la légitimité des IA-IPR pour le pilotage de missions académiques,

#### Qu'en est-il réellement de cette place dans les académies ?

**Les IA-IPR doivent-ils n'être qu'« un outil formidable aux mains des Recteurs » (propos de Roger Chudeau, D.E. auprès de l'AEF) de conseillers experts de terrain dans le domaine de la formation de l'élève ?**

#### 2- Experts de terrain, les IA-IPR sont les mieux à même de relever une observation réaliste, non masquée : quelle prise en compte des informations non biaisées relevées lors des visites d'inspection pour une aide au pilotage académique ?

#### 3- Comment les IA-IPR peuvent-ils contribuer à l'élaboration des indicateurs qualitatifs si pauvres aujourd'hui au sein d'un pilotage réduit le plus souvent aux indicateurs quantitatifs ? Sous quelle forme ?

#### 4- Les IA-IPR revendiquent l'équilibre entre l'expertise de terrain (GRH) et le pilotage académique. Convaincus de la nécessité d'une interaction entre ces deux pôles (l'un nourrissant l'autre), les IA-IPR s'interrogent sur la réalité de cet équilibre dans les académies aujourd'hui.

#### 5- Quelle est la place des IA-IPR dans l'autonomie grandissante des EPLE, notamment face aux initiatives relevant de l'article 34 ? Cohérence et pertinence des projets, conseil et évaluation ?

• • • •

**TEXTE N°3****Gestion des ressources humaines : place croissante mais nouvelle de l'IA IPR**

A quels moments rencontrons-nous les professeurs ?

Les entretiens d'inspection sont loin d'être les seuls temps où la prise d'information sur les professeurs nous permet d'évaluer leurs compétences.

Nous pilotons très régulièrement les commissions de choix de sujets, nous proposons des animations pédagogiques, des liaisons inter cycle.

Nous réunissons les conseillers pédagogiques, les néo titulaires...

Nous organisons des réunions d'équipe en co-animation avec les chefs d'établissement, Nous conduisons des réunions de formateurs, de régulations des examens (réunions d'entente, harmonisation)

**Un double regard sur la nature « gestion des ressources humaines » de nos missions s'impose afin d'informer les syndicats enseignants ainsi que nos collègues, de leur complexité croissante.**

**La recherche de transversalités sur le socle commun, le repérage des compétences pour le pilotage de projets interdisciplinaires (histoire des arts, éducation au développement durable, TPE) sont les axes qui font évoluer la nature de nos missions.**

**Les liens avec les Directions des Ressources Humaines académiques, les Services Aide aux Relations Humaines sont à activer**

Les projets de reconversion des professeurs, le suivi des postes adaptés, la mise au point des protocoles de certification de transferts de compétences d'une discipline ou d'un poste à l'autre font également partie de nos missions. L'accompagnement des évolutions de carrières, le repérage des potentiels pour renouveler le vivier des personnels d'encadrement (inspections, chefs d'établissement) font partie de nos préoccupations.

Le recrutement des contractuels, la conduite d'entretiens de plus en plus nombreux, le repérage des lieux de stage pour les détachés d'autres ministères, des professionnels grandes entreprises en recherche d'une seconde vie professionnelle constituent des tâches de plus en plus accaparantes compte-tenu des besoins croissants.

Le repérage et l'accompagnement des pilotes de projets culturels, le repérage des ressources culturelles, scientifiques et mise à la disposition auprès des pilotes de ces ressources nécessite de nombreuses prises de contacts.

Notre rôle dans la création de réseaux de formateurs qui dépassent les frontières des établissements avec un niveau d'exigence disciplinaire élevé sur l'ensemble de l'académie n'est plus à démontrer.

Nous sommes parties prenantes dans les audits à caractère pédagogique, expertise sur les choix pédagogiques d'établissements (ventilation de services, équilibrage des emplois du temps, choix des collègues sur les profils et les projets).

**Quelle doit être la position du syndicat sur la diversité des tâches obligatoires de plus en plus nombreuses qui à terme pourraient brouiller une implication plus large dans le pilotage pédagogique et dans l'évaluation des établissements ?**

• • • •

**TEXTE N°4****IA-IPR ; Formation Continue et formation revendicative , un tout syndical !!**

Parmi nos missions, il me paraît important d'insister sur notre rôle dans ce domaine. De par notre expertise, nous sommes les seuls à connaître les besoins, les attentes, les priorités en formation. De même, nos contacts avec les professeurs au travers nos inspections, nos stages, nos réunions ou nos formations nous permettent de repérer les formateurs. Ainsi sommes nous concernés par :

- L'écriture du plan de formation
- La recherche, la formation, le suivi des formateurs et des formations
- L'impulsion, l'animation de groupes de recherche
- L'évaluation des formations assurées.
- Le repérage et la diffusion des travaux faits.

Ce travail et la connaissance du terrain nous permettent d'être les seuls avec les chefs d'établissement qui puissent avoir une idée précise sur les besoins des jeunes collègues. Cette formation initiale nécessite, au passage, de nombreux maîtres de stage. Quelles sont les personnes les mieux à même de juger la capacité de chacun à assurer une formation pédagogique disciplinaire adéquate ?

Des IA IPR impliqués dans la gestion locale de leurs propres fonctions et rémunérations  
( la PFR nous guette !!)

**Devant les nombreuses missions qui sont les nôtres, il apparaît indispensable que les IA IPR soient formés à tous les aspects nouveaux de leurs fonctions . Il est nécessaire aussi de construire des formations même à titre syndical car les recteurs qui sont nos supérieurs hiérarchiques ont de plus en plus tendance à utiliser nos compétences .**

**En effet , les débats sur l'ICA l'ont prouvé , les délégués académiques du SNIA IPR doivent être localement en mesure de discuter pied à pied de nos rémunérations et primes . La PFR nous guette et nous devons savoir réagir localement face à une modulation salariale que nous ne souhaitons pas ...tous .... Avant de crier à l'aide auprès du BN du SNIA IPR, il serait judicieux de bien comprendre que les choses ont changé fortement et qu'il faut être en mesure d'être réactifs localement d'abord . Les choses changent là aussi, attention !  
Que faire ?**

***Soyons vigilants et prévoyons mieux nos actions, il s'agit de nos aussi de nos rémunérations..***

• • • •

Le 21 avril 2010 CAPN pour la HORS CLASSE , mouvement des titulaires , stagiaires deuxième année .

Chers collègues ,

Vous le savez le SNIA IPR , a négocié le protocole du 13 Novembre 2008 et les accès à la Hors Classe sont nettement améliorés pour trois années au moins . Les élus du SNIA IPR majoritaires en CAPN sauront défendre vos intérêts au mieux si vous remplissez les fiches jointes et si vous nous les faites parvenir en temps utile avec vos numéros de téléphones portables ( ce sont les vacances de deux zones à cette époque, attention !! ) .

• • • •

FICHE DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES COLLEGUES

**Téléchargeable sur le site du SNIA IPR**

SNIA IPR 3 rue de Ferrière  
59175 VENDEVILLE

<http://entstg.free.fr/snia/index.php>

***rubrique divers :***

**demandez à vos DA les codes d'accès .**

**CANDIDATS à la Hors Classe**  
**Année 2009/2010**  
**SNIA IPR votre délégué :**

Seuls les candidats recrutés en 2001/2002/2003/2004 et années antérieures peuvent postuler cette année.

**1. Identification**

**NOM :** **PRENOM :**  
**Nom d'usage :**  
**IA IPR Spécialité :**  
**ACADEMIE :**  
**Classe Normale :**  
**Echelon : A3 depuis** **Date exacte :**  
**Accès à l'échelon A1 en temps qu'agrégé le**  
**Concours : Titularisation : ; DATE (titularisation) :**

**2.Carrière**

**2.1 Postes occupés en tant qu'IA IPR ( académies et dates)**

**2.2 Postes occupés avant l'entrée dans le corps des IA IPR**

**2.3 Titres universitaires ,diplômes ,concours divers**

**2.4 Eléments personnels pouvant faciliter votre promotion**

**2.5 Vous pouvez ajouter des pages annexes**

**Le SNIA IPR par ses élus à la CAPN défend les intérêts de tous les collègues dans un souci de défense collective du corps et des avantages acquis pour tous, mais aussi individuellement dans le respect des règles en vigueur**

• • • •

# Snia-ipr

**Syndicat national des inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux**

## FICHE SYNDICALE DE MUTATION

Si un changement intervenait dans votre demande **après le 12 mars 2010 (date limite pour l'envoi de votre demande à la D.E.)**, pensez à nous faire parvenir le double de la demande envoyée à la D.E.

N'oubliez pas de faire parvenir cette même fiche syndicale à votre Délégué Académique du SNIA IPR !

**ADRESSER CETTE FICHE à**  
**SNIA-IPR chez Michel GOUY 3 rue de Ferriere 59175 VENDEVILLE**  
[Michelgouy@yahoo.fr](mailto:Michelgouy@yahoo.fr)

NOM : .....  
 Prénom : .....  
 Académie : .....  
 Tel : .....  
 Mel : ..... @ .....

Situation familiale : .....  
 Nombre d'enfants à charge : .....  
 Profession du conjoint : ..... Lieu d'exercice : .....  
 Conjoint mobile ? oui – non (entourer)  
 IA-IPR depuis : .....  
 Titulaire / stagiaire (barrer la mention inutile)  
 Indiquer les différents postes occupés depuis votre recrutement :  
 académie de ..... pendant ..... années  
 académie de ..... pendant ..... années  
 académie de ..... pendant ..... années

Vœux (dans l'ordre de votre fiche officielle) :

1. ....
2. ....
3. ....
4. ....
5. ....

Motivation (penser à joindre tout document utile : Certificat médical, attestation d'employeur, certificat de concubinage...) : si votre cas est complexe, n'hésitez pas à détailler au dos de cette

Date :    /    / 2010

signature :

• • • •

## La vie syndicale

### **INSPECTEURS : le niveau baisse, la colère monte**

Rude semaine pour les inspecteurs de l'académie de Paris. Après la dénonciation de la Cour des comptes, ils ont sur le dos les syndicats furieux qui estiment là qu'on brade leur métier. Voilà donc les 22 inspecteurs de l'académie de Paris (IAP) habillés pour l'hiver...

Mardi 9 février, la Cour des comptes ouvrait les hostilités, dénonçant ces inspecteurs « *nommés par décret du président de la République, sans avoir passé de concours de recrutement* ». Exception au corps des inspecteurs de l'éducation nationale, les inspecteurs de l'académie de Paris n'ont d'inspecteur que le nom.

Créé sur mesure, le poste accueille en effet des « *collaborateurs de diverses autorités politiques* ». En clair, arrivent là des anciens de cabinet ministériels voire présidentiels qui ne connaissent rien aux arcanes de l'éducation. Ils se retrouvent sans mission précise et parfois même sans mission du tout. Pour un traitement de 4 500 euros mensuels.

Conscient qu'une telle situation ne pouvait durer, le ministère de l'éducation a souhaité intégrer progressivement ces vingt-deux cas particuliers au corps des inspecteurs pédagogiques régionaux qui, eux, assurent une mission auprès des enseignants du second degré. Il a donc fixé par décret, le 26 octobre 2009, les règles d'organisation d'un « *concours sur titres* ».

La première session de ce concours sur titres a eu lieu en décembre 2009 et les oraux seront passés prochainement. Une quarantaine de candidats s'y sont présentés. Vingt sont déjà admissibles, et une douzaine sera finalement reçue, parmi lesquels d'anciens inspecteurs de l'académie de Paris. Tout aurait pu s'arranger si le niveau requis pour se présenter à ce concours sur titres n'était la licence. Alors que, depuis 1990, il faut être, au choix, agrégé, professeur des universités, inspecteur de l'éducation nationale (IEN) hors classe, ou chef d'établissement de 1<sup>ère</sup> classe pour oser espérer intégrer ce corps.

#### **« C'est une dérive »**

Informé du projet, le principal syndicat des inspecteurs pédagogiques régionaux, le SNIA-IPR, refuse tout net de voir les inspecteurs de l'académie de Paris intégrer les rangs des quelque 1100 IA-IPR de l'éducation nationale. « *Le 1er avril 2009, lors d'un comité technique paritaire ministériel, nous avons été les premiers à refuser leur intégration dans le corps des IPR au titre de "détachés"* », a rappelé au Monde Jean-François Le Borgne. Pour le président du SNIA-IPR, « *c'est une dérive, un contournement de la législation pour faire rentrer les inspecteurs de l'académie de Paris* ». Même refus au syndicat des inspecteurs d'académie (SIA), dont le secrétaire général, Robert Prosperini, précise : « *Il faudrait au moins qu'ils aient un master.* » Les syndicats ont obtenu l'assurance que les IAP devenus IPR ne pourront pas inspecter d'enseignants - qui, eux, vont être recrutés à bac + 5. Seulement des établissements, des chefs d'établissement, des documentalistes ou des conseillers principaux d'éducation (CPE). Cela n'empêche pas Jean-François Le Borgne de prévenir : « *Il y aura des recours au tribunal administratif, avec le risque de faire casser le concours.* »

#### **Marc Dupuis**

**Journal LE MONDE page 10, daté du vendredi 12 février 2010 .**

Vendeville le 22/02/2010

## **SNIA-IPR**

### **SYNDICAT NATIONAL**

des

### **INSPECTEURS D'ACADEMIE-INSPECTEURS PEDAGOGIQUES REGIONAUX**

le Président

LE BORGNE JEAN FRANCOIS

A monsieur Luc Chatel  
Ministre de l'Education Nationale  
110 rue de Grenelle  
75007 PARIS

**OBJET :Versement fort incomplet de l'ICA promise en 2008 et versement ridicule pour les stagiaires 2009.**

Monsieur le Ministre ,

La plupart de nos délégués académiques nous ont alertés depuis environ quinze jours à propos d'un profond décalage constaté entre les promesses actées concernant l'ICA les jeudi 4 et 10 décembre 2009 de 16h 30 à 18 h 30 et les montants alloués par les rectorats aux IA IPR en poste dans nos académies..

Le 4 décembre 2009 en la bibliothèque du ministère et le 10 décembre dans le bureau de monsieur le directeur de l'encadrement et en présence de nombreux responsables du MEN et de quatre représentants syndicaux, nous avons rédigé un document reprenant le rattrapage depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 comme le protocole du 13 novembre 2008 le prévoyait au niveau de la date de calcul ( 1<sup>er</sup> janvier 2009). L'écart est considérable entre les faits et les relevés .

Les stagiaires 2009 ont quant à eux, constaté un versement ridicule qui ne correspond en rien aux accords passés officiellement le 13 novembre 2008 par votre prédécesseur et avalisés deux fois publiquement par la suite .

Par ailleurs les projets de 2010 semblent déjà mal engagés , des services rectoraux s'appuyant sur une interprétation strictement locale d'une indemnité qui a une base nullement locale. Nous avons déjà été alertés sur un manque de crédits potentiel pour financer l'ICA dans les conditions actées avec une modulation de forte amplitude .

Monsieur le ministre , les IA IPR fort nombreux que nous représentons et qui nous font confiance , sont extrêmement attristés d'être pris pour ce qu'ils ne sont pas .

Nous demandons solennellement et de toute urgence une réponse matérielle pour corriger au plus vite cette situation désagréable en notre défaveur .

Vous avez déclaré récemment, monsieur le ministre que vous auriez aimé signer au moins une fois un accord avec un représentant syndical qui vient de partir tout récemment de la fonction qu'il a occupée durant neuf ans et durant laquelle il a toujours refusé de signer quoique ce soit , avec votre ministère .

Nous ne sommes pas du tout dans cette situation au SNIA IPR , mais nous constatons que ceux qui signent peuvent être pris pour des naïfs crédules et que les adhérents du SNIA IPR ne comprennent plus pourquoi on leur demande des efforts pour mettre en place réformes et cohérence et qu'en même temps , ils sont considérés avec si peu d'attention . Les IA IPR dans le cadre du SNIA IPR ont pour beaucoup la certitude de ne pas comprendre le sort qui leur est fait ainsi .

Nous renouvelons notre demande de versement de l'ICA conformément aux accords passés et signés dans le cadre des services du ministère .

Je vous prie, monsieur le ministre, de bien vouloir accepter mes respectueuses salutations .

JF LE BORGNE

président SNIA IPR

Vendeville le 22/02/2010

---

*La correspondance est à adresser à*

**Président du SNIA-IPR**

**Chez Michel GOUY**

**3 rue de Ferrière**

**59175 VENDEVILLE Mel: [jean-francois.leborgne@wanadoo.fr](mailto:jean-francois.leborgne@wanadoo.fr)**

Vendeville le 26/02/2010

## **SNIA-IPR**

### **SYNDICAT NATIONAL**

des  
**INSPECTEURS D'ACADEMIE-INSPECTEURS PEDAGOGIQUES REGIONAUX**

le Président

LE BORGNE JEAN FRANCOIS

A monsieur Luc Chatel

Ministre de l'Education Nationale

110 rue de Grenelle

75007 PARIS

**OBJET : Implantation des futurs stagiaires CAPES/CAPET 2010 et déroulement envisagé de stages pour les stagiaires 2009/2010.**

Monsieur le Ministre,

De nombreux délégués académiques du SNIA IPR nous ont informés d'une mise en place quelque peu difficile à priori et complexe avec certitude, des implantations pour les futurs reçus concours CAPES /CAPET 2010.

Les candidats admis appelés parfois dans notre jargon « Fostags », pour fonctionnaires stagiaires, seront affectés parfois 18 heures sur un poste pour l'année scolaire et pour d'autres semble-t-il 12 heures ?

Ces stagiaires seraient remplacés à raison de 216 heures annuelles par des reçus concours 2010/2011 et en passe d'obtenir le M2 des universités.

Ces mêmes M2 feraient un stage de 108 heures et seraient remplacés par des étudiants en M1 durant 108 heures.

Des professeurs titulaires nommés TZR dans les académies comme depuis longtemps feraient les remplacements des uns et des autres pour ajustement.

Cette situation en 'cascade' semble à priori difficile et complexe à mettre en parfaite cohérence étant donné des facteurs annoncés souvent comme :

- Refus des tuteurs et conseillers pédagogiques pressentis et connus favorablement des inspecteurs.
- Implantation géographique très concentrée des futurs stagiaires à proximité immédiate des futurs lieux de formation traditionnels.
- Implantations des futurs stagiaires dans des établissements où les conditions d'encadrement connues par les inspecteurs sont d'expérience plus difficiles voire impossibles à gérer.
- Par ailleurs, les élèves seront susceptibles de voir travailler face à eux des stagiaires non formés par définition et remplacés par des étudiants encore moins formés et éventuellement non susceptibles de devenir enseignants.
- D'autre part, ces futurs remplaçants sont parfois considérés comme les « successeurs » des remplaçants contractuels des années passées. Il s'avère que si un certain nombre de ces personnes devenaient un jour enseignants, un aussi grand nombre voyait le métier d'enseignant s'éloigner de leurs possibilités faute de compétences constatées par le soin des inspecteurs.
- Il apparaît d'ailleurs, d'ores et déjà que le mouvement académique des titulaires va se bloquer fortement dans certaines académies du fait des ces implantations concentrées de stagiaires . Les professeurs titulaires sont fort peu enclins ainsi , à contribuer au bon fonctionnement du système choisi .
- Enfin, les parents d'élèves s'étonneront sûrement de la valse hésitation de jeunes et moins jeunes stagiaires dans une même classe tout au long de l'année.

Dans ces conditions incertaines, nous voudrions vous demander, monsieur le ministre, comme le 17 décembre 2009 dernier à la Mutualité à Paris, l'attitude qui devrait être la nôtre face à ces nouveaux types de fonctionnaires stagiaires et face aux remplacements évoqués plus avant de ce courrier ?

Je vous prie, monsieur le ministre, de bien vouloir accepter mes respectueuses salutations.

JF LE BORGNE

président SNIA IPR

Vendeville le 26/02/2010

---

*La correspondance est à adresser à :*

**Président du SNIA-IPR**

**Chez Michel GOUY**

**3 rue de Ferrière**

**59175 VENDEVILLE Mel: [jean-francois.leborgne@wanadoo.fr](mailto:jean-francois.leborgne@wanadoo.fr)**

• • • •

**BUREAU NATIONAL**  
**VENDREDI 22 JANVIER 2010**

Présents : Patrick Duprat, Pascale Hertu, Roger Keime, Danielle Kunemann, Jean-François Le Borgne, Bernard Lehalle,

Excusés : Michel Gouy, Bernard Leroux, Laurence Picheau

**1- MUTATIONS**

La circulaire devrait sortir dans le prochain BO : 28 janvier ou 4 février.

La fiche existante va être envoyée aux DA pour diffusion aux adhérents. Elle devra être renvoyée remplie à R. Keime. Les DA vont devoir rassembler les informations quant aux demandes de mutation.

Les vœux sont pour le 12 mars, possibilité de modification jusqu'au 19 mars et CAPN le 14 avril(21) Pour mémoire, il y a eu 110 demandes de mutation en 2009 et nous avons reçu 60 fiches de renseignements.

**2- HORS CLASSE**

Au titre de 2009 nous avons obtenu 42 promotions supplémentaires, suite au protocole signé en novembre 2008

110 promus soit 56% des promouvables,

- IA IPR disciplinaires : 83 promotions sur 129 soit 61%,
- IA IPR non disciplinaires : 27 promotions soit 39%

**Rappel Promotion 2009 :**

- 2 étaient sur liste complémentaire de l'année précédente
- 64 étaient au A3 dont 5 sont partis à la retraite, cela pose problème et nous devons préciser ces informations dans la fiche pour que tout soit clair

16 collègues CN ont déposé un dossier retraite cette année, 7 ne sont pas promouvables, 9 sont promouvables dont 4 ont un âge avancé et ne pourront pas bénéficier du B3.

Dans les 5 restants, 1 était IEN passé par liste d'aptitude, 4 sont passés par concours et peuvent en bénéficier; ils sont éligibles pour H-CI au 1<sup>er</sup> janvier. Ce problème (inscription sur la liste des futurs retraités) est à discuter avec M. Etienne. Leur non inscription nous permettrait de gagner des places, ce qui donnerait plus de souplesse (114 postes au lieu de 110)

22 issus du concours 2001 au A3 depuis + de 3 ans

- 10 ayant réussi le concours en 2000 ou avant et étant au A3 depuis moins de 3 ans
- 12 ayant réussi le concours en 2000 et étant au A3 depuis moins de 3 ans

**Promotion 2010**

300 promouvables:

- Non passés en 2009 : entre 82 et 84 dont une grande partie ne sont pas au A3. 46 issus du concours 2001 ne sont pas passés en 2009 dont **33 au A3**, 6 au A2 et 7 au A1 ou 6<sup>ème</sup> échelon. Tous les concours 2001 au A3 devraient passer cette année.
- 1 au A3 concours 2000
- 1 avis défavorable par le recteur sur intervention de l'IG
- 11 détachés et LA, tous au A3 ; 3 LA en 2000 ou avant et 8 LA 2001
- 8 sur postes du 1<sup>er</sup> degré
- Tous les concours 2002, 2003 et 2004 + LA et détachés = 215 à 218 personnes

(Les critères d'ordre du SNIA: 1- concours, 2- Détachement, liste d'aptitude. Ex IEN 1<sup>er</sup> degré non promus)

Les membres du BN 'peignent' les listes pour vérifier ceux qui sont en poste, leur date de naissance, etc. de façon à établir la liste réelle des promouvables.

**3- PREPARATION DU CONGRES DU 19 MARS**

**a) Lieu date et heure**

**Le vendredi 19 mars 2010, CERPET Porte de Clichy de 9h30 à 16h30.**

Nous avons besoin de :

- Un amphithéâtre pour 70 à 80 personnes
- 3 salles pour des ateliers
- Du matériel : vidéoprojecteur, imprimante disponible, ordinateur.

Si jamais il y avait un problème avec le CERPET, nous pourrions contacter le lycée P Bert, éventuellement le Lycée Rodin

➤ Inviter les Présidents honoraires, le SNPDEN, ID, SIEN UNSA avec qui nous travaillons

**a) Le contenu**

- Présentation des membres du BN
- Rapport d'activités qui doit être voté.
- Motion statutaire : mise à jour des statuts, réunion des DA 1 fois par an, un congrès tous les 2 ans,
- Motion corporative où on se fixe des objectifs : échelle indiciaire, H-Classe, évolution et modularisation de l'ICA, notre évaluation (lettre de mission)
- Motions pédagogiques : les missions (évaluation, autonomie des établissements, évaluation de l'enseignant ou de l'enseignement, et gestion des ressources humaines) notre positionnement
- Mise en commun puis vote des motions

Nos collègues sont scindés en deux parties en fait : ceux qui sont très attachés à la discipline et ceux qui sont davantage dans la perspective IA. Les deux sont respectables et nous n'avons pas à décider de la préséance de l'une sur l'autre.

**b) Organisation**

● Matin : plénière : ouverture du congrès

- Discours d'introduction par le Président qui indique le sens de la politique générale du syndicat et son évolution depuis les deux dernières années : les souhaits des élus, l'ouverture démocratique, les objectifs de ce congrès et l'avenir du syndicat.
- Rapport d'activités
- Notre posture : → Il nous faut soulever la question de notre positionnement : IA ou IPR? (voir Bernard Leroux)
- Intervention des invités : SNPDEN, ID, SNES et SIEN UNSA
- Rapport d'activités, vote
- Rapport financier par le Trésorier, vote
- Présentation des motions (statutaires, pédagogiques et corporatives)
- Echanges avec la salle

● Après-midi : Travail en commissions

- Ateliers : (1h environ) Motion statutaire : mise à jour des statuts, réunion des DA 1 fois par an, un congrès tous les 2 ans,
- Motion corporative où on se fixe des objectifs : échelle indiciaire, H-Classe, évolution et modularisation de l'ICA, notre évaluation (lettre de mission)
- Motions pédagogiques : les missions (évaluation, autonomie des établissements, évaluation de l'enseignant ou de l'enseignement, et gestion des ressources humaines)
- Rapports
- Mise en commun et synthèse
- Commission statutaire : la constitution du BN, le renouvellement, les réunions

Pascale Hertu se propose pour écrire une motion sur la posture des IA IPR, rapport avec les chefs d'établissement : quelle évaluation des professeurs? Seulement disciplinaire?

Nous devons nous positionner comme IA transdisciplinaires car il y a une défiance de la Centrale (par rapport aux corps d'inspection) qui pense que nous sommes très (trop) attachés à notre discipline. Notre utilité serait alors remise en cause.

Jean-François Le Borgne : nous devons défendre notre statut IA IPR ; nous sommes des experts qui pouvons avoir un point de vue objectif par rapport à la classe où nous sommes, en fonction de ce que nous avons déjà observé ce qui nous permet une comparaison par rapport à une vision d'ensemble.

Nous nous plaçons sur des principes d'éducation et pas seulement d'enseignement d'une discipline.

- ***Prochaine réunion du BN pour finaliser le congrès: 10 mars 10h-13h***

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 16h



## Le débat sur l'ICA , un processus démocratique témoignant de la vie syndicale active au sein du SNIA IPR

Nous reproduisons des extraits de courriers reçus de nos adhérents à propos de l'ICA et de son traitement rectoral et syndical .

Chers adhérents , cher collègues ,

Vous l'avez constaté à vos propres dépens, l'ICA préoccupation fondamentale de la lutte syndicale en 2008 et 2009 a fait l'objet d'un traitement disparate et inadmissible de la part de nos interlocuteurs. **Vous l'avez tous compris , l'ICA était souvent déjà très différemment versée selon les pratiques divergentes de nombreuses académies .**

Nous l'avons bien écrit sur le site et les services ont eu une interprétation fort restrictive des accords signés que nous avons passés lors de la dernière réunion au MEN et à la DE le 10 décembre 2009 . **Il semble bien que des instructions hâtives aient été données et que ce rattrapage va faire l'objet de recours . Car, il s'avère en mars 2010 que pour 2009 de nombreux collègues ont été floués voire lésés .Nous n'allons pas nous laisser faire , soyez- en certains . Le SNIA IPR tient à sa signature , lui, et ne se réjouit jamais des malheurs des autres . Mais sachez- le bien , quand on ne demande RIEN , il est facile de tirer sur l'ambulance . Les informations reçues fin février 2010 de certaines académies nous laissent encore dubitatifs et décidés plus que jamais à faire appliquer le protocole .**

**Lisez une compilation des très nombreux échanges de mels reçus durant ces deux derniers mois sur le site du SNIA IPR : le SNIA IPR est un syndicat démocratique où l'on débat et où on accepte les critiques , constatez- le !**

Bonsoir,

Vous ne l'ignorez pas, le rattrapage de l'ICA pour 2009 a été fait directement dans l'application PAY des trésoreries générales sans intervention des gestionnaires académiques (circulaire du 15 décembre du ministre aux recteurs). Pour ma part, comme tous les IPR de Nice, je suis modulé à 112 %, cela me promet un rappel de 849,39 euros qui sera versé sur mon salaire de janvier (information qui m'a été transmise par la gestionnaire des personnels d'inspection de la DIPATE de Nice). On est loin du résultat du calcul que nous avait transmis Roger Keime qui se fondait sur la différence des valeurs moyennes entre l'ancien et le nouveau montant de l'ICA et nous promettait 1 582,46 euros !

Par contre, le SG et cette gestionnaire m'ont assuré **que l'académie de Nice** avait reçu une enveloppe globale pour 2010 sur la base d'une modulation à 22 %, portant la valeur moyenne de l'ICA à 9 750 euros. Reste à faire valoir au recteur nos arguments sur la mise en oeuvre de cette modulation. Quel est le point de vue du bureau sur cette question ?

Avec tous mes remerciements.

Alain

##

Chers collègues,

J'ai pu voir Mme B. aujourd'hui et lui poser la question qui fâche sur notre ICA.

En se conformant scrupuleusement au décret du ministère, le Rectorat nous octroie pour 2009 un rappel "royal" de 841 €, et prévoit pour 2010, en attendant une modulation qui sera arrêtée en fin d'année, environ 750 € mensuellement pour la plupart d'entre nous.

Ce n'est évidemment pas le calcul que nous avons négocié avec le DE à

Paris en décembre, et nous allons avec le Bureau National réfléchir à de nouvelles actions. Préparez les banderoles... **MG de Grenoble**

# #

### **Situation à Clermont-Ferrand après échange avec le SG**

Le montant du rappel sur l'année 2009 s'élève à 723 euros pour une grande majorité d'entre nous. Nous démarrons l'année 2010 avec une ICA de 733.33 euros par mois ce qui correspond à 1/12ème de 8000 euros avec majoration de 10 % et réajustement en fin d'année.

C'est un véritable camouflet ! Deux ans de lutte syndicale pour un gain de nos rémunérations de moins de 2% c'est proprement inacceptable car cela couvre à peine l'inflation... Quelle belle revalorisation ! Quelle belle reconnaissance !

Il y a vraiment de quoi être découragé !

Bien à vous tous,

B. A

**à Strasbourg**, le rappel est environ de 750 euros, le SG n'a pas encore annoncé les choix du recteur quant à la nouvelle indemnité.

**A Nancy**, nous avons perçu un rappel de 700 euros pour 2009, et d'après les services, un complément est prévu sur le mois de février d'environ la même somme.

# #

**réjouissez-vous !!!!!!! à Mayotte, RIEN ....** On doit penser que nous vivons de l'air du temps !!!!

Il y a une morale dans cette histoire, une fois de plus les promesses n'engagent que ceux qui les croient ...

A quand la grille récapitulative des montants ica ( je l'avais envoyé, dix acad l'ont complétée) nous aurions intérêt à la remplir précisément et à l'envoyer à qui de droit avant de la diffuser partout ... histoire de montrer comment sont rémunérés les hauts fonctionnaires de l'état (enfin pas tous).

Cordialement. Mayotte

# #

**Pour Amiens**, ce sera 758€. Dans sa réponse le SG précise que le rappel sera payé en janvier et non en février comme prévu. Donc pas question d'un complément en février.

De plus, il m'indique que cette somme correspond à ma situation, quid des collègues?

On constate donc un manque total de transparence (quel mode de calcul pour arriver à cette somme), des différences significatives d'une académie à l'autre et surtout: ON S'EST BIEN FAIT AVOIR!

**Marc DA d'Amiens**

# #

**Sur Montpellier**, je viens de voir le chef de service qui s'occupe des inspecteurs

1) Paye de janvier 2010 :

- 826,65 euros correspondant aux 12 mois de rattrapage au taux de 109 % qui est le taux minimum sur l'académie (plus pour les heureux élus dont le taux peut aller jusqu'à 125% ce qui n'est pas mon cas. Il n'y en a deux qui ont 125%)

- l'ICA de janvier 2010 qui comprend donc l'augmentation d'environ 60 euros

- l'augmentation d'échelon quand il est automatique

2) Proposition au recteur qui n'a pas encore signé : ne pas appliquer de taux supérieur à 125% tant que le budget n'a pas été abondé en conséquence car cela signifierait augmentation pour les uns donc diminution pour les autres (aucun taux entre 125% et 137,5%)

3) Question des collègues : où sont passés les 120 euros d'augmentation mensuelle annoncés ?

# #

**A Grenoble**, un rappel 2009 de 841 € sur janvier, et une "revalorisation" de 750 € mensuels pour 2010. Le compte n'y est pas !

J'ai demandé une audience au Recteur, et discuté avec le SG qui ne se dit pas a priori hostile à l'idée d'une plus forte augmentation mensuelle pour 2010, en anticipation de la revalorisation de fin d'année. Il se dit ficelé par la circulaire de Chudeau, qui ne lui donne aucun moyen supplémentaire d'augmentation de l'ICA.

Evidemment, nous nous sommes fait rouler dans la farine, et il va bien falloir passer à la vitesse supérieure.

Il me semble qu'une audience auprès du ministre et du DE est urgente, pour bien faire comprendre qu'on ne peut pas dans le même temps tenir un discours "d'appel à engagement" le 17 décembre, et ne pas tenir ses promesses en janvier.

Ensuite, on parlera d'actions plus fermes et mes collègues ici y sont prêts. Par exemple : pas d'excès de zèle sur le SAV "réforme du lycée", retards délibérés pour les propositions HCL des enseignants, ou absence aux CAPA et aux CAPN (en concertation avec le SIA et les syndicats enseignants !).

**Nous attendons les propositions du BN.**

# #

**Même genre de désappointement sur Besançon.**

**La désillusion est forte.**

**Que nos gestionnaires savent bien noyer le poisson dans la bouteille à encre !**

Salutations désabusées d'un collègue usé et abusé.

Dominique pour Besançon

PS : j'avais signalé que la circulaire d'application adressée aux SG ne prévoyait aucun budget supplémentaire. la réponse sur Besançon avait été qu'il y avait de l'argent sur ce BOP et qu'il pouvait être arbitré en notre faveur. Alors des espoirs locaux peuvent subsister. Des infos nationales sont grandement espérées.

Camarades en souffrance,

Je vais commettre le péché d'orgueil en vous joignant ci dessous mon mail du 08/12/2009 :

"Chères et chers collègues,

**On décentralise et on ne donne pas les moyens sur le terrain ! Air connu !**

**Si j'ai bien compris : Avec la même enveloppe globale qu'auparavant, on va demander aux Recteurs et SG de donner plus, comment vont réagir les Recteurs ?**

J'espère tellement ne rien avoir compris ! Sinon, la suite risque d'être difficile pour nous les syndicalistes !

Courage et humilité vont nous être bien nécessaires.

Avec toute ma solidarité

**Dominique (Besançon)**

Voilà, nous sommes le 28/01/2010 et mes interrogations demeurent, seule la réponse de ma DRRH qui dit en substance "si l'on veut, on peut", me laisse un peu d'espoir.

Amitiés

Dominique

# #

Je vous transmets pour info ce que vous savez peut-être déjà de la **situation bordelaise**.

La somme qui a été versée ce mois ci est le total du rattrapage de l'ICA pour 2009. Nous sommes loin du compte et nous avons été floués par le Ministère.

Les 800 euros correspondent en réalité à la modulation en place dans l'académie (11%) mais sur la nouvelle base de 8000 euros au lieu de 7200. Soit un différentiel d'environ 800 euros brut.

Ce soit disant rattrapage n'a pas été réalisé par le Rectorat de Bordeaux, il a été mis en paiement directement par la T directement par la T.G. par ordre express de Monsieur Chudeau (via Bercy).

Tous les IA-IPR de France ont donc été concernés par cette mesure.

Les nouvelles modulations seront effectives à partir de janvier 2010 si toutefois des décisions sont prises pour venir abonder la ligne budgétaire correspondante qui est désespérément vide pour l'instant. Les Académies ont reçu leur budget 2010 et le programme 214 sur lequel nous sommes payés a été diminué par rapport à l'an dernier.

Je crois que c'est le début de la lutte syndicale.

Les collègues, délégués académiques du syndicat, me signalent que la lutte s'organise très vite (dans beaucoup d'académie), et que beaucoup de collègues ne se déplaceront pas dans les lycées pour prendre des tomates à la place du ministre et des recteurs.

Le ras le bol est général, aggravé par le non remboursement des frais de déplacement.

Je tiens à vous signaler que les frais de déplacement ne pourront pas être payés car l'enveloppe budgétaire (de ce chapitre) a diminuer de 10% cette année, il faudra donc absorbée sur 2010 cette baisse + payer les retards de 2009 (soit 50% de 2009), le reste nous permettra peut-être de faire quelques déplacements sur l'année civile 2010 !!!!

Syndicalement votre,

Frédéric B

**DA du SNIA-IPR Bordeaux**

# #

**Pour l'académie de Paris**, l'un d'entre vous me signale aujourd'hui un versement de rappel qui serait environ de 870 € : il faut nous en assurer à la lecture de nos fiches de paie. Les critères de modulation ne sont pas énoncés (cf. la réaction de .... lors de la réunion de collège de début janvier restée sans réponse) et ma demande de RV auprès de la SG début décembre restée sans effets.

Nous sommes donc à Paris dans une opacité totale quant à la somme allouée, son différentiel potentiel avec les accords nationaux, la réalité des moyens abondés dans les académies pour apurer ce rappel ; je n'évoquerai pas les critères d'attribution de cette modulation et l'absence de lettres de mission, au risque de devenir incorrecte. Sauf à ce que deux versements aient été envisagés pour des raisons de ressources budgétaires (ce n'est qu'une supposition), nous sommes bel et bien floués. Une action nationale va encore être envisagée, vu l'état de grogne qui remonte de beaucoup d'académies : elle ne pourra aboutir qu'avec le soutien de tous.

Pour ma part, après deux ans de négociation, 19 RV au MEN sur ce sujet et bien d'autres, des promesses ministérielles de tous poils et l'attente indécente qui nous fut imposée, je me vois au bout du tunnel : je ne fais aucun commentaire, chacun étant assez grand pour conduire le sien.

L'investissement dans ce domaine comme dans bien d'autres sur le terrain me semblent incompatibles avec la manière dont les cadres de l'Education Nationale sont traités.

# #

Cher collègue,de

**Martine , Nantes**

Ton message laisse deviner je ne sais quelle attaque perfide et blessante que tu as probablement subie.

Je n'en connais pas le détail mais je suis absolument désolée que ceux qui s'engagent pour nous, sans mesurer leur temps ni leur énergie, subissent ce genre de procédés : je tiens donc dans ces circonstances à te renouveler mon soutien et mon amitié. J'aimerais que la culture humaniste construite chez les élèves par la mise en oeuvre du Socle nous soit bien partagée ...

# #

Camarade président, camarades grouillots,

La demande d'audience auprès du DE est indispensable, mais j'aurais pour ma part souhaité qu'elle soit doublée d'une autre, concomitante, auprès du cabinet du Ministre. J'ai l'impression que dans cette affaire le DE a peut-être fait preuve d'un zèle intempestif ; le Ministre n'apprécierait pas forcément de découvrir qu'on passe outre à sa parole (souvenez vous de la réaction de X.Darcos à la Sorbonne en mai 2009, apprenant que son cabinet le mettait dans ce genre de situation). Luc Chatel est particulièrement sensible à son image de "communicant". Pour la suite, j'ai quelques idées, à discuter selon le retour de ces audiences.

**A Grenoble**, j'ai demandé une audience officielle au Recteur, et j'ai assez longuement discuté avec le SG qui ne se dit pas hostile à l'hypothèse d'une revalorisation anticipée sur l'ICA mensuelle de 2010, en guis d'acompte en quelque sorte). J'attends l'audience.

Bon week-end à tous, bon courage à notre BN.

Michel

# #

**go on, syndicat !!! Rouen****je ne suis pas sûr de savoir décrypter tout l'implicite de ce message****très clairement, on se fout de nous...****pour se faire entendre****il y a pas qq part une obligation de l'administration de verser des indemnités de retard quand on lui en fait la demande ?****si chacun faisait la demande ?****cordialement****Martin De ROUEN**

# #

**Dans l'académie de Corse**, nous avons eu un rappel de 849,39 euros en janvier. Si j'ai bien compris, ils ont fait beaucoup de calculs et de toute façon, ils ne peuvent pas nous donner plus. Nous avons eu aussi l'augmentation de l'indemnité. Quant à l'organisation pour les stagiaires, nous n'avons pas été consultés et ne savons pas comment cela va s'organiser

# #

**Bonjour**, je viens de recevoir une lettre du Recteur. Les choses avancent. A compter du 1 janvier l'IA-IPR de base que je suis touchera 9504 euros bruts par an. vous apprécierez j'espère les quatre euros. Huit collègues méritants (dont je ne connais pour l'instant pas le nom) toucheront 11000 euros!! Le moins que l'on puisse dire est que la modulation a joué à plein. Il me reste à régler le retard sur 2009 et voir la réaction des collègues aux informations précédentes. **Michel LILLE**

# #

**Je ne suis pas un garçon belliqueux, je reconnais et j'admire ton investissement au service de nous tous dans le syndicat et je plaide coupable pour ne pas m'y investir moi-même davantage.****Mais ce que je relis dans ce courriel que tu nous as adressé voici un mois et demi et ce que j'ai entendu en réunion aujourd'hui de notre doyen sur l'ICA dans notre académie n'est ni raisonnable ni acceptable.****Le risque que la revalorisation de l'ICA soit pour nous de -76€ par an apparaît non négligeable. Si cette revalorisation négative (!) peut être évitée elle sera nulle ou insignifiante. Cette revalorisation avait des contre parties en terme de missions, missions que d'ores et déjà nous avons commencé à assumer.****Je pense que les dégâts seront énormes pour le corps et pour le SNIA-IPR. Je n'ai encore une fois aucun reproche à vous faire à vous qui avez bénévolement fait votre possible mais les réalités sont là. Naïveté de votre part ou rouerie et déloyauté du ministère, finalement le résultat est le même. Le fiasco qui se dessine a laissé beaucoup d'entre nous groggy aujourd'hui.****Amitiés et bon courage pour la suite,****Alain OrléansTours****Sur Lille**, tout le monde semble content d'avoir 9500 euros et de laisser 11000 euros à 8 privilégiés.

J'ai une autre explication possible : tout le monde pense être parmi les heureux élus. Fin février, je compterai les déçus ...

# #

**Concernant la Martinique**, le rappel ICA 2009 sur la base d'une modulation moyenne (je ne connais pas le détail des modulations pour l'ensemble des collègues) semble être de 849,39 euros. L'opération aurait été pilotée directement par le ministère, dicit notre gestionnaire de la DPATE.

L'ICA 2010 versée en janvier sur une base inchangée atteindrait 746,67 euros

contre 679,09 euros en décembre 2009, soit un gain de 67,58 euros.

Il semble enfin que le recteur n'ait pas encore procédé à de nouvelles modulations.

Amitiés syndicales

**Benoît DA de MARTINIQUE**

Voici le résumé des informations techniques sur l'ICA pour Besançon.

- Le rappel de l'ICA a été calculé automatiquement par la Trésorerie générale sur la base de la modulation précédente. A Besançon, le cas le plus fréquent était de 12 % de modulation, ce qui donnait : une « ICA ancienne » de  $606,33 \times 112 \% = 679,09$

- Et qui a donné une « ICA nouvelle » de  $8000/120 \times 112\% = 746,66$

- Soit un gain de 67.57 € par mois

- Soit un rappel de 810.84 € pour l'année 2009.

Et pour la suite, il est possible d'espérer plus, puisque le texte prévoit une modulation permettant

d'aller jusqu'à 37,5 % pour les plus « méritants ».

Cette modulation sera décidée par le Recteur et après une procédure d'évaluation individuelle que l'on peut envisager en cours d'année. L'enveloppe de crédit n'a pas été abondée malgré les changements de l'ICA de base et l'annonce d'une modulation de plus vaste amplitude. Il paraît que l'ICA fait partie d'un BOP où « pour l'instant, il y a de l'argent ». Le SG en tant que conseiller du Recteur pour les affaires financières va avoir une grande importance sur la générosité de notre Recteur.

La modulation moyenne annoncé par Michel GOUY ressortait à environ 27 %. Ce chiffre ne semble pas être irréaliste, mais il dépendra de deux acteurs majeurs, Le Recteur et le SG. Quelles sont les directives données par le national ? Comment ont-elles été comprises dans les académies ? Comment seront-elles appliquées ? Qui a donné des directives aux Trésoriers Généraux pour une application des textes qui nous a autant déçus ? L'évaluation individuelle et la « forte modulation » pouvant varier de 0 à 250 € qui lui est liée ne vont-elles pas créer un contexte relationnel de concurrence entre collègues ?

**Un autre point qui n'est pas sans importance sur la durée c'est l'abandon de l'indexation de l'ICA sur le point d'indice. Si l'inflation revient, le gain sur l'ICA de base sera effacé en quelques années. Mais d'ici là, nous serons dans d'autres négociations que notre bureau national saura porter avec toute la conviction que nous lui connaissons. Je tiens à rappeler ma solidarité avec le BN et je déclare à nouveau qu'il représente notre seule véritable force d'action car notre base est toujours aussi ancrée dans un attentisme qui n'a pas toujours servi nos intérêts salariaux.**

C'est dans notre culture et je n'imagine pas qu'il puisse y avoir de changements fondamentaux en la matière. Je comprends que le BN doive rappeler qu'il ne faut pas se tromper d'interlocuteur et que s'il y a des raisons d'être mécontent, c'est après le ministère qu'il faut râler et pas après nos dévoués représentants syndicaux . D de Besançon

**Et ainsi de suite , le BN du SNIA suit pas à pas l'actualité de l'ICA disparate dans nos académies , c'est aussi malheureusement cela le combat syndical , mais au congrès nous clarifierons tout cela grâce à vous tous : la preuve !!**

**Suivez nos débats sur le site SNIA IPR :**

**<http://entstg.free.fr/snia/index.php>**

**RAPPEL : l'ANNUAIRE EST EN LIGNE SUR LE SITE et peut être acheté en écrivant pour envoi à notre trésorier Michel Gouy .**

**Renvoyez bien vos fiches pour HC et mutations , vos élus sont présents le 21 avril pour vous défendre .**

BULLETIN D'ADHESION au **Snia-ipr** (2009-2010)

**Destinataire :** - **de préférence**, votre délégué/correspondant académique pour envoi groupé au trésorier national, (bulletins et cotisations)  
- **sinon**, le trésorier national : **MICHEL GOUY 3 rue de FERRIERE 59175 VENDEVILLE**

**Adhérent :** Je soussigné(e) : (1) Mle / Mme / M.  
NOM et Prénom : .....  
IA-IPR de (spécialité/discipline) : .....  
ACADEMIE : .....

(1) **ADHÈRE / RENOUVELLE MON ADHÉSION** au **Snia-ipr**.

**Votre cotisation :** montant fixé par l'A.G. du 5/05/2009 (annuaire compris) modifié par l'AG du 5 mai 2009

- (2) *Membre actif*, je verse la somme de **60,00 €**.  
 (2) *Membre stagiaire*, je verse la somme de **30,00 €**.  
 (2) *Membre détaché ( 1<sup>ère</sup> année)* je verse la somme de **30,00 €**.  
 (2) *Membre retraité*, je verse la somme de **30,00 €**.  
 (2) *Membre bienfaiteur*, je verse la somme (libre) de .....  
 (2) Je souhaite seulement m'abonner au Flash- **Snia-ipr** (7,50 €).  
 (2) Je souhaite seulement recevoir l'annuaire des IA-IPR (20,00 € port inclus).

**Votre chèque :**

- **de préférence**, à l'ordre du délégué académique du **Snia-ipr**,  
- **sinon**, à l'ordre du **Snia-ipr** avec envoi direct au **trésorier de cette fiche et du chèque :**  
**Michel GOUY 3 rue de FERRIERE 59175 VENDEVILLE**

**Vos coordonnées personnelles :** (lisibles, merci)

Je souhaite que figurent dans l'Annuaire édité par le **Snia-ipr**

- (2) *mon adresse personnelle :* .....  
 (2) **mon adresse électronique :** .....  
 (2) *mon n° de tél. personnel :* .....  
 (2) *mon n° de fax personnel :* .....

Date et signature

(1) Entourer la mention choisie.

(2) Cocher la case correspondant à votre situation. **Attention : A partir de cette année, l'annuaire sera disponible en ligne sur le site. Il ne sera diffusé sur format papier qu'une année sur deux. Par ailleurs, vu les coûts importants de la reproduction et de l'envoi du magazine Flash, ce dernier sera envoyé via la messagerie électronique. Merci aux collègues ne disposant pas de ce moyen de communication de me le faire savoir pour leur envoyer une version papier.**